Sainte-Sophie

ORDRE DU JOUR

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
TENUE LE MARDI 15 AOÛT 2023 À 19 H

1. ADMINISTRATION

1.1 Ouverture de la séance

1.2 Adoption de l'ordre du jour

1.3 Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 4 juillet 2023

1.4 Dépôt - Procès-verbal de correction de diverses résolutions

1.5 Avis de motion et dépôt du projet de règlement nº P-2023-15 - Amendement au règlement nº 1252-2018 relatif à la gestion contractuelle de la Municipalité afin de modifier les articles 6, 8 et 10

1.6 Avis de motion et dépôt du projet de règlement nº P-2023-16 - Amendement au règlement nº SQ-900-01 relatif à la circulation et au stationnement afin d'ajouter les articles 60.1, 60.2, les annexes U1 et W1 et de modifier les annexes G, U et W

1.7 Avis de motion et dépôt du projet de règlement nº P-2023-17 - Amendement au règlement nº 1303-2020 relatif à l'utilisation extérieure de l'eau potable provenant de l'aqueduc municipal afin d'abroger l'article 7

1.8 Règlement nº 1389-2023 - Amendement au règlement nº 1297-2020 relatif au zonage afin de modifier l'annexe 1 : Terminologie et l'annexe 3 : Grille des spécifications de la zone RU-615

1.9 Règlement nº 1390-2023 - Amendement au règlement nº SQ-908-03 relatif à la circulation des camions et des véhicules-outils afin de modifier l'article 4 (chemins Abercrombie et McGuire)

1.10 Dépôt - Certificat des résultats de la procédure d'enregistrement en vue de l'approbation du règlement d'emprunt nº 1387-2023 pour Amendement au règlement nº 1250 relatif aux travaux d'agrandissement du garage municipal afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 3 887 700 $

1.11 Nomination d'un représentant - Comité de suivi de la mise en œuvre du PGMR révisé 2023-2030

1.12 Octroi d'un contrat d'approvisionnement - Fourniture d'une structure incluant un écran de type LED extérieur

1.13 Octroi d'un contrat de travaux de construction - Travaux de rénovation du pavillon Roland-Guindon

1.14 Octroi d'un contrat d'approvisionnement - Fourniture et installation d'une génératrice 347/600 volts 3 phases ainsi qu'une unité de transfère de 200 AMPS à 347/600 volts pour le bâtiment de l'Hôtel de ville

1.15 Octroi d'un contrat de services professionnels - Contrôle qualitatif des matériaux nécessaires au projet de travaux de réfection de la chaussée sur plusieurs voies publiques

1.16 Mandat à l'Union des municipalités du Québec - Achat de différents produits chimiques utilisés pour le traitement des eaux CHI-20242025

2. RESSOURCES FINANCIÈRES

2.1 Dépôt - Rapport des dépenses autorisées par tout fonctionnaire ou employé conformément au règlement de délégation, contrôle et suivi budgétaires

2.2 Demande de prolongation d'une année du rôle triennal d'évaluation 2022, 2023 et 2024 - MRC de La Rivière-du-Nord

2.3 Subvention annuelle 2023 - Organisme reconnu par la Municipalité de Sainte-Sophie

3. RESSOURCES HUMAINES

3.1 Embauche d'Anik Bourdon à titre d'assistante-trésorière

3.2 Embauche de Simon Cadieux à titre de contremaître aux travaux publics

3.3 Prise de connaissance - Embauches effectuées par le directeur général et greffier-trésorier afin de pourvoir à des postes temporaires ou permanents syndiqués

4. RESSOURCES MATÉRIELLES ET IMMOBILIÈRES

4.1 Cession d'une parcelle de l'immeuble portant le numéro de lot 4 036 435 situé sur la rue Gascon étant une partie du parc Bellevue à Normand Aubin

5. SÉCURITÉ PUBLIQUE

5.1 Aucun

6. RÉSEAU ROUTIER, TRANSPORT

6.1 Ouverture d'une nouvelle voie de circulation - Le prolongement de la rue du Belvédère incluant un rond-point (6 381 620 et 6 381 622)

7. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

7.1 Demande d'approbation d'une activité de rassemblement communautaire - Rassemblement de voitures au 2487, boulevard Sainte-Sophie organisée par Kenny U-Pull

8. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

8.1 Aucun

9. COMMUNICATIONS, RELATIONS PUBLIQUES ET RELATIONS D'AFFAIRES

9.1 Aucun

10. AFFAIRES DIVERSES

10.1 Aucun

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

11.1 Période de questions

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

12.1 Levée de la séance

1.5 **DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT N^O^ P-2023-15 -** AMENDEMENT AU RÈGLEMENT N^O^ 1252-2018 RELATIF À LA GESTION CONTRACTUELLE DE LA MUNICIPALITÉ AFIN DE MODIFIER LES ARTICLES 6, 8 et 10

Le conseil décrète ce qui suit :

1. L'article 6. « Terminologie » est modifié, par le remplacement des mots et expressions par les suivants :

   « Appel d'offres » : Processus d'adjudication de contrat par lequel la Municipalité sollicite publiquement, ou par le biais d'invitations écrites, des fournisseurs pour des biens ou services.

   « Contrat » : Dans un contexte d'appel d'offres, tous les documents utilisés dans ce processus et comprenant, sans restreindre la généralité de ce qui précède, tout avis au soumissionnaire, devis, conditions générales et particulières, formulaire de soumission, addenda, résolution du conseil octroyant le contrat, ainsi que le présent règlement.

   Dans un contexte de gré à gré, toute entente écrite décrivant les conditions liant un fournisseur à la Municipalité relativement à l'achat, à la location d'un bien ou à la prestation d'un service duquel découle une obligation de nature monétaire, ainsi que tout document complémentaire au contrat, y compris le présent règlement; le contrat peut prendre la forme d'un bon de commande.

   « Contrat de gré à gré » : Contrat conclu autrement que par un processus d'appel d'offres.

2. L'article 8. « Contrats pouvant être conclus de gré à gré » est modifié, par le suivant :

   « La Municipalité peut octroyer de gré à gré un contrat entraînant une dépense d'au moins 25 000 $, mais intérieure au seuil établi par un règlement adopté en vertu du premier paragraphe de l'article 938.3.1.1 du *Code municipal du Québec*. »

3. L'article 10. « Rotation - Mesures » est modifié, par le remplacement du paragraphe d) :

   « à moins de circonstances particulières, la personne en charge de la gestion du contrat complète, dans la mesure du possible, le formulaire « Définition des besoins lors de la passation d'un contrat, n^o^ séq. 778217 » et le transmet au service du greffe. »

PROJET

Guy Lamothe
Maire

Matthieu Ledoux, CPA
Directeur général et greffier-trésorier

Avis de motion et dépôt du projet de règlement nº P-2023-15	15 août 2023
Adoption du règlement, résolution nº xxx-09-23	
Avis public / Entrée en vigueur	
Numéro séquentiel	777701

PROJET

1.6 **DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT N^O^ 2023-16 -** AMENDEMENT AU RÈGLEMENT N^O^ SQ-900-01 RELATIF À LA CIRCULATION ET STATIONNEMENT AFIN D'AJOUTER LES ARTICLES 60.1, 60.2, LES ANNEXES U1 ET WI ET DE MODIFIER LES ANNEXES G, U et W

Le conseil décrète ce qui suit :

1. L'ajout de l'article 60.1 :

   « La Municipalité autorise le service technique à installer une signalisation appropriée, identifiant des traverses pour chevaux à chacun des endroits indiqués à l'annexe « U1 » du présent règlement, laquelle en fait partie intégrante. »

2. L'ajout de l'article 60.2 :

   « La Municipalité autorise le service technique à installer une signalisation appropriée, identifiant des zones de sécurité pour chevaux à chacun des endroits indiqués à l'annexe « W1 » du présent règlement, laquelle en fait partie intégrante. »

3. L'annexe G : Règles relatives au stationnement sur les chemins publics, est modifiée par :

   – L'insertion des informations suivantes :

Nom de la rue	**Direction**
Abercrombie, chemin	Des deux côtés, du chemin McGuire à l'intersection du chemin de l'Achigan Est

4. L'annexe U : Passage pour piétons, est modifiée par :

   – L'insertion des informations suivantes :

Nom de la rue	Direction
Godard	Intersection montée Morel
Godard	Intersection de la rue de Val-des-Chênes
Morel, montée	Entre les rues Cynthia et de l'Harmonie

5. L'annexe U1 : Traverse pour chevaux (article 60.1), est ajoutée :

Nom de la rue	**Direction**
Abercrombie, chemin	À ± 800 mètres à l'ouest du chemin McGuire
Morel, montée	À ± 34 mètres à l'ouest de la rue Hubert

PROJET

6. L'annexe W : Zones de sécurité pour piétons, est modifiée par :

   – L'ajout des informations suivantes :

Nom de la rue	Direction
Godard	Intersection de la rue Boisvert
Godard	Intersection de la rue Brière
Godard	Intersection de la rue Bruno
Godard	Intersection de la rue Fernand
Godard	Intersection de la rue Petit
Godard	Intersection de la rue Rémi-Simon
Godard	Intersection de la rue de Val-des-Chênes
Masson, montée	Entre le parc Sophie-Masson et la rue Saint-Joseph
Masson, montée	Intersection de la rue Saint-Wilfrid
Masson, montée	Intersection de la rue Sainte-Marie
Morel, montée	Entre les rues Cynthia et de l'Harmonie
Morel, montée	Intersection de la rue Godard
Saint-Joseph	En face de la garderie la Marmaille
Val-des-Chênes, de	Devant le 100, rue Val-des-Chênes (débarcadère de l'école)

7. L'annexe W1 : Zones de sécurité pour chevaux (article 60.2), est ajoutée :

Nom de la rue	Direction
Abercrombie, chemin	À ± 800 mètres à l'ouest du chemin McGuire
Morel, montée	À ± 34 mètres à l'ouest de la rue Hubert

PROJET

Guy Lamothe
Maire

Matthieu Ledoux, CPA
Directeur général et greffier-trésorier

Avis de motion et dépôt du projet de règlement nº P-2023-16 15 août 2023
Adoption du règlement, résolution nº xx-09-23
Avis public / Entrée en vigueur
Numéro séquentiel 744613

1.7 **DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT N^O^ P-2023-17 -** AMENDEMENT AU RÈGLEMENT N^O^ 1303-2020 RELATIF À L'UTILISATION EXTÉRIEURE DE L'EAU POTABLE PROVENANT DE L'AQUEDUC MUNICIPAL AFIN D'AGROGER L'ARTICLE 7

Le conseil décrète ce qui suit :

1. L'article 7 – « Nettoyage des résidences et mobilier extérieur » est abrogé.

Guy Lamothe
Maire

Matthieu Ledoux, CPA
Directeur général et greffier-trésorier

Avis de motion et dépôt du projet de règlement n^o^ P-2023-17	15 août 2023
Adoption du règlement, résolution n^o^ xxx-09-23	
Avis public / Entrée en vigueur	
Numéro séquentiel	778408

PROJET

1.8 **RÈGLEMENT N^O^ 1389-2023 - AMENDEMENT AU RÈGLEMENT N^O^ 1297-2020 RELATIF AU ZONAGE AFIN DE MODIFIER L'ANNEXE 1 : TERMINOLOGIE ET L'ANNEXE 3 : GRILLE DES SPÉCIFICATIONS DE LA ZONE RU-615**

Le conseil décrète ce qui suit :

1. L'annexe 1 : « Terminologie » est modifié par le remplacement des termes suivants :

   « **Cours d'eau**
   Toute masse d'eau qui s'écoule dans un lit avec débit régulier ou intermittent, y compris un lit créé ou modifié par une intervention humaine, à l'exception d'un fossé.

   Fossé
   Fossé mitoyen, fossé de voies publiques ou privées ou fossé de drainage visé aux paragraphes 2 à 4 du premier alinéa de l'article 103 de la *Loi sur les compétences municipales* (RLRQ., c. C-47.1).

   Lac
   Étendue d'eau à l'intérieur des terres d'origine naturelle ou anthropique. »

2. L'annexe 1 : « Terminologie » est modifié par l'ajout des termes suivants :

   « **Milieu humide**
   Milieu humide tel que défini par la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ., c. Q-2). »

3. L'annexe 3 : « Grilles des spécifications » est modifié, à la grille correspondant de la zone RU-615, par le remplacement, dans la section « Normes de lotissement », à la sous-section « Rue existante : » de « 5 000 » par « 3 000 ».

Guy Lamothe
Maire

Matthieu Ledoux, CPA
Directeur général et greffier-trésorier

Avis de motion	6 juin 2023
Adoption du premier projet de règlement n^o^ PP-2023-12, résolution n° 115-06-23	6 juin 2023
Adoption du second projet de règlement n^o^ SP-2023-12, résolution n° 143-07-23	4 juillet 2023
Adoption du règlement, résolution n^o^ xx-08-23	15 août 2023
Certificat de conformité de la MRC / Entrée en vigueur	
Avis public / Publication du règlement	
Numéro séquentiel	747470

1.9 **RÈGLEMENT N^O 1390-2023 - AMENDEMENT AU RÈGLEMENT N^O SQ-908-03 RELATIF À LA CIRCULATION DES CAMIONS ET DES VÉHICULES-OUTILS AFIN DE MODIFIER L'ARTICLE 4 (CHEMINS ABERCROMBIE ET MCGUIRE)**

Le conseil décrète ce qui suit :

1. L'article 4 est modifié par l'insertion des informations suivantes :

Rue	Endroit	Heure
Abercrombie, chemin	Entre les chemins McGuire et du Lac-Bertrand	24 h à 6 h 30 - Lundi au vendredi
McGuire, chemin	Toute sa longueur	24 h à 6 h 30 - Lundi au vendredi

Guy Lamothe
Maire

Matthieu Ledoux, CPA
Directeur général et greffier-trésorier

Avis de motion et dépôt du projet de règlement n^o P-2023-14	4 juillet 2023
Adoption du règlement, résolution n^o xxx-08-23	15 août 2023
Approbation du MTQ	
Avis public / Entrée en vigueur	
Numéro séquentiel	767593